DELARS PRATICENTE 2021-07- 2

006-210600060-20210708-2021_07_02-DE Reçu le 15/07/2021

Publié REPUBLIOUE1FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Date de

convocation: Séance du 8 juillet 2021

02.07.2021

L'an deux mille vingt et un le huit juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE

Présents:

M. BONSIGNORE Pascal

M. Joël PIERACCINI

M. ARZANI Jean-Pierre

Mme FAYOLLE Patricia

M. CHAIX Michel

M. MERCIER Thierry

M. ANDRIO Franck

M. MERCIER Thierry

M. COUBETERGUES Benoît

M. BARBIER Olivier

Mme VONNER Isabelle

Mme DI BARTOLO Claire

Mme GIGNOUX Laure

M. LE MORVAN Gilles

Mme HAM Emmanuelle

Mme ASSO-CHARNET Geneviève

Excusés:

Madame GIAUFFRET Caroline a donné pouvoir à Monsieur BONSIGNORE Pascal

Madame LEBRETON Elisabeth a donné pouvoir à Madame FAYOLLE Patricia

Madame LEURETTE Cathy a donné pouvoir à Monsieur ARZANI Jean-Pierre

Madame PERNOT Chantal a donné pouvoir à Monsieur PIERACCINI Joël

Madame FAYOLLE a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice: 19

Presents: 15

Pouvoirs: 4

Votants: 19

AR Prefecture

006-210600060-20210708-2021_07_02-DE

ublié 1 OBJET/2 MISE A JOUR TABLE

DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 5211-10-1 du code général des collectivités territoriales,

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et aux décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps incomplet nécessaires au fonctionnement des services.

Aussi, le Maire a proposé d'approuver le tableau des effectifs à temps complet et non complets de la collectivité joint en annexe de la présente délibération en précisant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux emplois et grades ainsi présentées sont inscrits au budget de l'exercice en cours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents et représentés : (Abstentions ASSO-CHARNNET Geneviève et LE MORVAN Gilles)

DECIDE de modifier le tableau des emplois comme présenté

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus. Au registre sont les signatures.

Aspremont, le 13 juillet 2021

Le Maire,

Pascal BONSIGNORE